REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN

MÉTROPOLE DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **15 novembre 2018**

Compte rendu affiché le **22 novembre 2018**

Date de convocation du Conseil municipal le **09 novembre 2018**

Président : **Madame Hélène GEOFFROY, Maire.**

Secrétaire élu : **Madame Christine JACOB**

Membres présents à la séance :

Hélène GEOFFROY, Pierre DUSSURGEY, Kaoutar DAHOUM, Matthieu FISCHER, Stéphane GOMEZ, Fatma FARTAS, Ahmed CHEKHAB, Eliane DA COSTA, Nadia LAKEHAL, Yvan MARGUE, David TOUNKARA, Liliane BADIOU, Jean-Michel DIDION, Nassima KAOUAH, Pierre BARNEOUD, Armand MENZIKIAN, Régis DUVERT, Josette PRALY, Stéphane BERTIN, Yvette JANIN, Antoinette ATTO, Christine JACOB, Oscar ARAZ, Virginie COMTE, Myriam MOSTEFAOUI, Saïd YAHIAOUI, Philippe ZITTOUN, Nordine GASMI, Charazede GAHROURI, Philippe MOINE, Batoul HACHANI, Mustafa USTA, Nadia NEZZAR.

Membres absents excusés ayant donné pouvoir :

Christine BERTIN à Stéphane BERTIN, Bernard GENIN à Mustafa USTA, Nawelle CHHIB à Nordine GASMI, Sacha FORCA à Charazede GAHROURI.

Membres absents excusés : **Marie-Emmanuelle SYRE**

Membres absents : **Morad AGGOUN, Christiane PERRET-FEIBEL, Muriel LECERF, Jacques ARCHER, Mourad BEN DRISS.**

Membres démissionnaires : **Marie-France VIEUX-MARCAUD, Sophie CHARRIER, Sandra OLIVER, Dorra HANNACHI, Patrick MANDOLINO, Laurent PATRY.**

Nombre de membres		
Art. 2121-2 du CGCT	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
43	43	37

Objet :

18.11.1035
Dispositif d'éducation musicale et orchestrale à vocation sociale (DEMOS)

PRÉFECTURE DU RHÔNE
Reçu le 27 NOV. 2018
DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DE L'ADMINISTRATION LOCALE 5

RAPPORT DE MADAME LAKEHAL

Mesdames, Messieurs,

Le projet DEMOS (Dispositif d'éducation musicale et orchestrale à vocation sociale) est centré sur la pratique collective de la musique classique destiné aux enfants domiciliés dans les quartiers populaires. Ce projet, initié par la philharmonie de Paris, le Ministère de la Culture et le Ministère de la Ville il y a plus d'une dizaine d'années, a démontré toute son efficacité. En 2016, les ministères de la Culture et de la ville ont décidé le développement du dispositif sur l'ensemble du territoire français et ont chargé la Cité de la musique – Philharmonie de Paris de porter le projet DEMOS et de conclure les partenariats qu'elle juge utile pour le mener à bien. Ainsi, un orchestre DEMOS a vu le jour en octobre 2017 sur le territoire de la Métropole de Lyon.

A l'échelle de la Métropole de Lyon, il est porté par l'Auditorium- ONL et concerne 120 enfants : trois groupes de Lyon, deux groupes de Vaulx-en-Velin, un groupe de Givors et un groupe de Bron.

Il nous est apparu important d'organiser la participation de jeunes vaudais à cette démarche innovante, envisageant ce dispositif comme faisant partie du projet global de développement de l'éducation, de l'enseignent et de la pratique artistique sur notre commune, qui se déploie sur trois axes interactifs :

- la résidence de l'orchestre symphonique « divertimento » et de sa Cheffe, Zahia Ziouani, à destination du public scolaire,
- le projet « musiques d'une ville monde » qui s'appuie sur la pratique musicale des habitants,
- l'orchestre « Démos » en lien avec les centres sociaux de la commune.

Ce dernier permet à des enfants éloignés de l'orchestre et de la pratique musicale de pratiquer un instrument en collectif pendant trois ans.

L'Espace Projets Interassociatifs (EPI) est également un des partenaires du projet. C'est lui qui coordonne le projet sur le territoire et qui suit les groupes tout au long des années. Un adulte relais a été embauché par l'EPI pour être le « référent-terrain » Démos sur la ville.

Cette action est menée en partenariat avec le centre social Georges Lévy et le centre social Jean et Joséphine Peyri chacun ayant constitué un groupe de quinze enfants.

Les deux groupes d'enfants ainsi accueillis sont issus des classes de CE1/CE2 afin que tout l'ensemble du cursus puisse se dérouler avant l'entrée au collège :

- au centre social Lévy un orchestre de cordes est formé ;

- au centre social Peyri un orchestre de cuivres est formé;

Les répétitions ont lieu deux fois par semaines dans les centres sociaux et un regroupement de l'ensemble de l'orchestre (tutti) a lieu une fois par mois. Des concerts sont donnés tous les ans à l'Auditorium.

Le budget global et annuel de cet orchestre « DEMOS » est de 281 024 € et une participation annuelle de 10 000 € est demandée à la ville (5 000 € par groupe d'enfants).
La convention présentée ce jour précise les obligations de l'Auditorium et de notre Commune dans la réalisation de ce dispositif partenarial.

Ainsi l'Auditorium – Orchestre National de Lyon s'engage à assurer les différents ateliers de pratique musicale en mettant à disposition des groupes les intervenants qualifiés et le matériel adéquat (prêt d'instrument).

La Ville veille quant à elle à la cohérence du projet sur son territoire, à l'implication et l'assiduité des participants par son soutien aux partenaires locaux. Elle s'engage à verser une subvention annuelle à l'Auditorium selon le planning suivant :

La Ville s'engage pour deux groupes avec le calendrier suivant :

- un versement de 10 000 € (2x5 000 €) en 2018
- un versement de 10 000 € (2x5 000 €) en 2019
- un versement de 10 000 € (2x5 000 €) en 2020

Aussi je vous demande de bien vouloir autoriser Madame la Maire :

➢ à signer la convention de partenariat, jointe au présent rapport ;

➢ à verser une subvention de 10 000 € à l'Auditorium – Orchestre National de Lyon au titre de l'année 2018.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu l'article L2121-29, L L2121-1 à L2121-23 et R2121-10 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) qui concernent le Conseil Municipal et ses modalités de fonctionnement ;

Vu l'article L1311-15 du Code général des collectivités territoriales ;

Considérant l'obligation légale faite à la Métropole de Lyon, collectivité de rattachement, de participer financièrement aux frais d'utilisation des équipements sportifs,

Considérant la convention adoptée par la Métropole de Lyon par délibération du 16 mars 2018,

Entendu le rapport en date du 15 novembre 2018 présenté par Nadia LAKEHAL, adjointe déléguée.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité,

Nombre de suffrages exprimés : 37
Votes Pour : 37
Votes Contre :
Abstention :

➢ autorise Madame la Maire à signer la convention.

➢ autorise Madame la Maire à verser une subvention de 10 000 € à l'Auditorium – Orchestre National de Lyon au titre de l'année 2018.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois, et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme

Madame la Maire,

MAIRIE de VAULX-EN-VELIN (Rhône)

Hélène GEOFFROY